# Phare sur Les Ecoles

*Joelle Richardière est passionnée par le fait d'apprendre de la vie, et que les épreuves peuvent donner du sens, que l'on puisse les retourner et en faire des forces. Sophrologue, art-thérapeute, elle enseigne (sous forme de consultations ou de formations) la pédagogie Arskola (pedagogie-arskola.net) qui associe la connaissance des phases de l'enfant pour le XXIè siècle, une partie de l'art thérapie pour les enfants et parents, et le lien très fort à la nature nécessaire à notre époque pour rééquilibrer.*



## L'Instruction En Famille (IEF)

### *Pourquoi choisir l'IEF ?*

Ce mode d'instruction a pris de l'ampleur car l'éducation des enfants à l'école s'est dégradée. Ce choix bouscule toute la vie des parents, mais il leur permet de construire une relation créatrice avec leur enfant. Certains voyagent ensemble, d'autres s'organisent entre parents et se retrouvent lors de sorties, d'ateliers sportifs, artistiques, culturels…

En général, ces parents ont eu à faire le deuil de l'idéalisation de l'école de leur enfance et renoncé à toute prise en charge étatique pour l'éducation de leurs enfants. Ils se ré-approprient la totale responsabilité de la vie qu'ils souhaitent offrir à leurs enfants. Beaucoup de parents se transcendent et se révèlent à eux mêmes.

C'est une solution bénéfique s'il s'agit d'un vrai choix des parents, et non pas une fuite d'autres systèmes éducatifs.

### *Quels sont les bénéfices pour l'enfant ?*

Pour qu'un enfant apprenne, il a besoin que les adultes qui l'instruisent soient intègres. En IEF, l'enfant bénéficie des efforts de vie de ses parents, il les voit révéler leur créativité, leur force de liberté. En parallèle, il reste important pour lui de rencontrer d'autres adultes et enfants régulièrement, afin d'élargir sa gamme de modèles de vie, sa pensée, et son inspiration.

Cette forme d'instruction ne limite pas leurs études, la plupart des enfants en IEF réussissent leurs examens (qu'ils passent en candidat libre) vers leur vocation.

### *Quelles contraintes administratives actuelles ?*

L'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans, mais depuis le 25 août 2021 (loi sur le séparatisme), l'IEF est passé de déclarative (un simple courrier des parents à l'administration suffisait à la mettre en place), à soumise à autorisation du DSDEN de leur département (dérogative).

Pour la prochaine rentrée scolaire 2024-2025, tout parent souhaitant l'IEF pour son enfant devra déposer un dossier de demande à l'académie de son département, entre le 01/03/2024 et le 31/05/2024, et justifier de l'une des 4 raisons établies par l'administration (pour la santé de l'enfant – avec dossier médical, en

itinérance – avec justificatif, enfant en sport étude ou étude artistique intensive, ou "situation propre à l'enfant", non définie par les textes).

Il est nécessaire d'argumenter l'intention et la motivation d'accompagner l'instruction de son(es) enfant(s), et de présenter un projet pédagogique intéressant.

Si l'administration répond par un refus, il est possible de déposer un recours dans les 15 jours. Il ne faut surtout pas se décourager, et argumenter la motivation de sa demande en présentant un solide projet pédagogique.

Il est alors important de se rapprocher des associations spécialisées en IEF, afin de se faire aider.

### *Quelles sont les contraintes financières ?*

L'IEF est gratuit, mais il implique que l'un des deux parents ne travaille pas (ou qu'ils fassent deux mi-temps), pour pouvoir s'occuper de leurs enfants. Une autre formule est d'employer une personne déclarée pour instruire ses enfants à la maison, ou encore de l'inscrire au CNED.

Liens utiles :

instructionenfamille.org/

ih2ef.gouv.fr/linstruction-en-famille-au-periscope-4938

Vidéo Enfance et Liberté IEF + témoignages :

youtube.com/watch?v=4SFpxRieWb8

Pour avoir des idées sur les programmes à mettre en place en IEF :

sinstruireautrement.fr/



## Les Micro-Écoles

### *Pourquoi choisir cette formule ?*

C'est une bonne solution pour faire cours chez soi à 6 enfants maximum, tout en conservant ses activités professionnelles, avec embauche d'un(e) enseignant(e) pour accompagner les enfants au moins sur un temps partiel. Cela permet une grande liberté d'organisation du programme, du projet pédagogique, des horaires, de faire des sorties en nature ou de rencontrer des intervenants extérieurs, etc.

C'est une solution pour ceux qui ont obtenu un refus à leur demande d'IEF, et qui souhaitent se fédérer avec quelques parents.

### *Quels sont les bénéfices pour l'enfant ?*

Il est entouré d'autres enfants, et reçoit beaucoup d'attention eu égard au petit nombre d'élèves. Il peut bénéficier d'une pédagogie alternative, et vit en interaction avec d'autres personnes que ses parents, tous les jours.

Cette formule peut vraiment permettre de faire du "sur-mesure" créatif.

# Phare sur Les Ecoles




***Quelles sont les contraintes administratives ?***

Une micro-école peut se créer sous une forme juridique associative, ou d'entreprise.

Sa déclaration de création devra être envoyée 3 mois avant la date prévue d'ouverture au recteur d'académie de son département, qui transmettra la demande à sa mairie, au préfet et au procureur de la république. Suivant l'article L. 441-1 du code de l'éducation : sans réponse de contraintes administratives (DASEN, préfet, maire, procureur de la république) qui s'y opposent dans les 3 mois, la Micro Ecole peut ouvrir. Elle fonctionnera en tant qu'école "hors contrat".

***Que doit contenir le dossier à envoyer au recteur d'académie ?***

- La déclaration d'ouverture avec le nom de cette micro-école.
- L'adresse d'exercice (au domicile d'un des parents, de l'enseignant, du directeur, ou autre) Ce lieu n'est pas soumis à la réglementation ERP (Établissement Recevant du Public) pour le local : on peut accueillir 7 personnes (enseignant + 6 enfants maximum) chez l'un des parents, chez l'enseignant, etc., avec des consignes de sécurité (prévoir comme celles demandées à une assistante maternelle).

Le directeur d'établissement doit avoir 5 ans d'expérience dans une fonction de direction, d'enseignement, de surveillance, ou s'il a cumulé plusieurs fonctions au sein d'établissement(s) scolaire(s) public(s) ou privé(s), et peut diriger plusieurs écoles simultanément.

Si le directeur n'enseigne pas dans l'école, il faudra que l'enseignant soit BAC +2, et indiquer ses coordonnées. Ce projet pédagogique soigné n'est pas obligatoire, mais il est conseillé de le joindre à ce dossier car il définira les valeurs, priorités et objectifs des parents pour cette nouvelle micro-école. Une inspection annuelle aura lieu, comme pour tout établissement scolaire.

# Phare sur Les Ecoles

***Quelles sont les contraintes financières ?***

Elles sont variables d'une micro-école à l'autre, et sont à définir par l'association ou l'entreprise, pour la mise à disposition du lieu (qui peut être gratuite), pour la rémunération de l'enseignant (et/ou directeur), qui doivent faire l'objet d'un contrat indiquant sa rémunération + charges sociales, ou l'échange de service.

L'aspect financier doit être clairement précisé/abordé entre les parents.

**Liens utiles :**

Guide du Ministère de l'Éducation nationale, à lire et à conserver :

cache.media.education.gouv.fr/file/18/07/5/ensel703_annexe_1426075.pdf

Guide pour monter une micro école :

drive.google.com/file/d/1A9Csfv9FTzSRW8l4hxR8hTNBSiNvCCPy/edit?pli=1

Groupe Telegram de discussion sur les micro écoles :

https://t.me/microecole

Démarches communes aux autres écoles :

creer-son-ecole.com

## Les Écoles Alternatives

***Pourquoi choisir cette formule ?***

Il y a environ 2500 écoles indépendantes en France, avec 120 créations d'écoles à la rentrée 2020. Les écoles alternatives ont une grande liberté de méthodes pédagogiques : Montessori, Steiner, Freinet, Decroly, Neill, Collot, ... D'autant plus lorsqu'elles sont "hors contrat" !



Les Forest School apportent aux enfants l'aspect nature si précieux pour les aider à se sentir à leur place sur Terre, quelles que soient les saisons de la vie, les joies ou les épreuves. C'est un enseignement de la vie pour l'enfance et l'adolescence. *(cf le livre "L'Ecole à ciel ouvert")*

Il y a des écoles bilingues, d'autres qui sont centrées sur un art, d'autres ciblent certaines difficultés à dépasser, comme la dyslexie… Certaines écoles sont en lien avec des écoles d'autres pays pour faire des échanges, d'autres encore ont un programme itinérant sur plusieurs pays par an, ou en mer.

***Quels sont les bénéfices pour l'enfant ?***

Les pédagogies alternatives sont bénéfiques en respectant l'intérêt privilégié de l'enfant. Cependant, face à la grande diversité de méthodes, on trouve également des écoles dites "innovantes" et mercantiles, qui basent tout leur programme sur le numérique et les écrans. Hors, un enfant ne peut pas apprendre via un écran qui le met dans un état hypnotique, car il est alors passif intellectuellement et psychiquement.

# Phare sur Les Ecoles



Cela tarit son imagination et empêche des zones de son cerveau de s'activer !

sante-pratique-paris.fr/addiction/les-dangers-des-ecrans-pour-les-enfants/

Il est important de bien lire le projet pédagogique de ces écoles avant d'y inscrire un enfant.

***Quelles sont les contraintes administratives ?***

Ces écoles sont soumises aux mêmes contraintes de déclaration et d'inspection que les micro-écoles, mais s'y ajoutent celles de l'ERP (Établissement Recevant du Public), de la gestion d'un personnel nombreux et d'un gros budget.

Que les locaux choisis pour l'école soient déjà existants ou impliquent un permis de construire, les contraintes pour ERP sont à respecter : accès handicapés, accès pour les secours, consignes de sécurité incendie, cuisines, sanitaires, parties communes.

entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351

Les contraintes varient en fonction du nombre d'usagers. La législation de catégorie 5 pour école, implique moins de 100 enfants, par exemple.

Pour une école alternative, il est demandé que le directeur, ou la directrice, soit présent dans l'établissement et que le suivi de l'ensemble du personnel soit à l'image de celui d'une entreprise.

fondationpourlecole.org/nouveau-guide-pratique-des-ecoles-privees-hors-contrat-ce-quil-faut-retenir/

*(incluant les modifications/ loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 et loi n°2021-1109 du 24 août 2021)*

***Quelles sont les contraintes financières ?***

L'école indépendante est dite "hors contrat" (libre de ses horaires, de ses objectifs pédagogiques, mais sans aucune subvention de l'État). Les frais de salaire et de fonctionnement portent alors la participation mensuelle des parents entre 80 € et plus de 1000 € par mois, selon les écoles.

Certaines écoles hors contrat calculent la participation parentale en fonction des revenus. D'autres disposent d'une cagnotte d'entraide, de parrainages ou de possibilité de bourses (Association Éducation Solidarité); ou font appel au mécénat, à l'appui de fondations (comme avec Éducations Plurielles).

# Phare sur Les Ecoles

Certains parents peuvent également être "parrainés", ou font un emprunt ponctuel.

Il est important de ne pas se décourager, prendre contact avec elles afin de discuter du fonctionnement.

Liens utiles :

* Des adresses d'écoles "alternatives":

ecoles-libres.fr

educationalternatives.fr/carte-des-ecoles/

lesdecliques.com/blog/trouver-forest-schools-france/

* Créer son école hors contrat :

redecol.fr

fondationpourlecole.org



## L'École publique (ou privée sous contrat avec l'État)

### *Pourquoi choisir cette formule ?*

Beaucoup de parents inscrivent leur enfant dans l'école publique, (ou privée sous contrat avec l'État), par économie car cette école est gratuite et proche de chez eux. Cependant, elle coûte souvent "cher" aux enfants, car l'effondrement de l'instruction publique est manifeste (*) : les méthodes choisies ne fonctionnent pas et ne permettent pas aux enfants de développer leurs potentiels. Les enseignants subissent de lourdes contraintes administratives et financières qui les restreignent et les épuisent. Les classes sont surchargées, les enfants fatigués, exaspérés; ils n'ont plus la curiosité d'apprendre.

*(*) Voir la vidéo de Jean-Paul Brighelli, agrégé de lettres, professeur en classes préparatoires :* youtube.com/watch?v=H8p-7N_DNVk

De ce fait, les parents qui font le choix de l'école publique pour leur enfant ont d'autant plus leur rôle à jouer : il leur faut s'investir davantage, créer des associations de parents d'élèves libres, locales et indépendantes, pour être présents aux réunions et pouvoir dialoguer avec les responsables de l'établissement. C'est un état d'esprit pour être autonome et se remettre en question, s'informer, participer aux débats, afin que les enfants se sentent soutenus, quoiqu'il arrive, face aux multiples difficultés qu'ils rencontrent au sein de l'école publique. Les parents peuvent s'affirmer s'ils s'associent pour faire respecter les droits des enfants. Ils ont besoin d'apprendre à dialoguer avec les enseignants qui sont souvent noyés sous les obligations administratives, les injonctions contradictoires, beaucoup d'entre eux démissionnent !

Il est important d'être force de proposition pour refuser toute maltraitance envers les enfants et rendre l'école plus humaine et résiliente.

### *Quels sont les bénéfices pour l'enfant ?*

Inscrire un enfant à l'école publique de son quartier peut lui permettre de continuer à rester en lien avec ses amis de petite enfance, et pour ceux qui sont interpersonnels cela peut constituer une belle motivation.

# Phare sur Les Ecoles



Cependant, l'évolution des programmes et conditions de scolarisation tend à faire craindre que des troubles apparaissent chez les enfants. Quand les choses sont préjudiciables à l'enfant, il faut réinstaurer le dialogue avec lui, l'écouter vraiment, le soutenir et lui montrer qu'on est là, mais dialoguer aussi avec les enseignants.

Il faut agir au cas par cas, et essayer avant de partir "en guerre", avoir une réflexion constructive avec des objectifs humains, en ayant confiance que cela peut tous nous faire grandir.

Il s'agit pour les parents, et les enseignants, d'évoluer vers une ouverture d'esprit, de réfléchir à une multiplicité de solutions avec des références, de ne pas se sentir limité et relever des défis.

Pour exemple, une enseignante sur Poissy dans les Yvelines, mutée dans une école où elle se sentait mal à l'aise, a utilisé les intelligences multiples (l'être humain a une intelligence sensorielle - par exemple utilisation des sons, des images, du toucher ou du mouvement - pour réussir à mieux faire comprendre ce qui leur est demandé). Elle a changé l'organisation de sa classe, a apporté du matériel elle-même, des supports d'apprentissage ludiques, ce qui lui a permis de mieux comprendre les capacités des enfants à qui elle enseignait, et de mieux les accompagner. Il faut accepter que chaque enfant est différent, et il faut mettre en place au sein de la classe les moyens nécessaires pour leur permettre d'exprimer leurs différences. Elle a également multiplié les demandes pour obtenir l'autorisation d'emmener les enfants en nature, afin de les laisser s'exprimer, être eux-mêmes.

Par ailleurs, il est important de renouer le contact avec les mairies, dialoguer humainement.

En premier lieu, réfléchir aux comportements de son enfant (sont-ils adaptés ?), demander une médiation au sein de l'école pour gérer le conflit. Il est important de ne pas partir en critiquant : reconnaître en premier lieu le bien de l'autre, et remercier la/les qualité(s) de l'enseignant, avant de faire la liste des revendications.

# Phare sur Les Ecoles

Si les choses ne changent pas malgré nos tentatives, il reste la liberté de changer d'établissement un enfant en cours d'année.

Pourtant, même si la dégradation du service public est palpable, n'oublions pas que certains enseignants du public peuvent faire des choses extraordinaires.

Cela demande au parent d'entrer en communication avec l'enseignant, d'entrer en relation avec le cœur, de comprendre ses difficultés pour le soutenir auprès de ses supérieurs (la direction, de l'académie, du rectorat…).

Il est important de créer des groupes parents/enseignants pour aller à leur rencontre dans les écoles publiques pour que ces derniers ne jettent plus l'éponge, et soutenir ceux qui font des merveilles (qui s'organisent pour faire des projets, des sorties en nature, des accompagnements plus adaptés à nos enfants, etc. ). Ils sont souvent épuisés et ont besoin que les parents les soutiennent et rendent hommage à leur créativité. Il faut co-construire ce qui va mener au bien des enfants.

Il est temps que l'effondrement de l'école nous montre comment révéler non seulement les potentiels des enfants, mais également ceux de leurs parents !

***Quelles sont les contraintes administratives ?***

C'est le domicile déclaré pour l'enfant qui détermine son lieu d'inscription à l'enseignement public. Les parents confirment l'inscription automatique de l'enfant dans l'établissement qui dessert son secteur scolaire, et ils n'ont pas d'autre démarche à faire.



***Quelles sont les contraintes financières ?***

Il n'y en a pas. L'école publique est gratuite et les fournitures sont prises en charge.

**Les liens utiles :**

educsol.education.fr/3791/projets-portes-dans-le-cadre-de-notre-ecole-faisons-la-ensemble/

Témoignage d'une enseignante :

youtube.com/watch?v=oX1cSro6Jes

*Propos recueillis par Céline* ■